

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUIN 2021

PRESENTS : Mmes BODIN, BOUILLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, et M. BATY, CHATELLIER, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, NOURY, ROBINEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CHARRON et M. BARBARIT

Approbation du compte rendu du 25 mai 2021

Compte rendu approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu des délégations du Maire

N°2021/06/D47 : SUBVENTION DONNEURS DE SANG 2021

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association des donneurs de sang du canton de La Châtaigneraie reçue en mairie. Il rappelle l'importance de telles associations en complément du système de santé. Il propose donc de verser une subvention d'un montant de 100 euros (cents euros).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention d'un montant de cents euros pour l'année 2021 à l'association des donneurs de sang du canton de La Châtaigneraie.

De mandater cette somme au 6574.

N°2021/06/D48 : ACQUISITION OMBRIERE MICRO-CRECHE LES FRIPOUILLES

La Micro-crèche Les Fripouilles a ouvert en novembre 2019, son fonctionnement permet de constater que le soleil pose problème dans la cour, du fait de la chaleur qu'il occasionne sur le gazon synthétique ainsi que dans la salle de change.

La directrice demande s'il est envisageable de faire poser une ombrière afin de permettre aux enfants de profiter de l'espace extérieur créé, et limiter la montée de la température dans les sanitaires des enfants.

Deux devis pour un store banne électrique de 5.90 m de long et 3.5 m de large ont été demandés. Il a également été demandé un capteur de vent autonome qui referme le store automatiquement.

Après débat le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, retient le devis de Jacques GAURIAU pour un montant de 3 030 € HT.

Le conseil autorise M. le Maire à signer tous actes y afférant.

N°2021/06/D49 : ACQUISITION ILLUMINATION S DE NOËL

Le conseil municipal a décidé d'investir dans quelques illuminations de Noël afin d'égayer le bourg au moment des fêtes de fin d'année.

Suite à la constitution de la commission en séance du conseil municipal du 22 février 2021, et de l'inscription d'une ligne au budget primitif 2021 d'un montant de 10 000 € TTC, un devis sommaire a été établi. Il reste encore à finaliser le choix des couleurs et quelques éléments de décor ou accessoires.

M. le Maire propose au conseil municipal de confier à la commission les détails des choix à réaliser et autoriser M. le Maire à signer le devis final dans la limite de 7000 € HT.

Après débat, le conseil municipal délibère et accepte de suivre l'avis de la commission illuminations pour les derniers arbitrages à réaliser. Le conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le devis dans la limite de 7 000 (sept mille) euros HT, et tous actes y afférant.

N°2021/06/D50 : SUBVENTION ASSOCIATION LES FOURGUENELLES 2021

M. BATY et Mme BODIN, conseillers intéressés, se retirent pour ce point de l'ordre du jour.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Les Fourguenelles reçue en mairie. Il rappelle que le but de cette association est d'apporter du soutien et du dynamisme aux

résidents de la MARPA La Fragonnette de St Hilaire de Voust, par l'organisation d'animations et d'ateliers. Il propose au conseil municipal de verser une subvention d'un montant de 250 euros (deux cent cinquante euros)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide d'attribuer une subvention d'un montant de deux cent cinquante euros à l'association Les Fourguenelles.
De mandater cette somme au 6574.

N°2021/06/D51 : VOTE DE LA SUBVENTION CHASSE ANNEE 2021

M. ROBINEAU, conseiller intéressé, se retire pour ce point de l'ordre du jour.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal les activités de loisir et d'aménagement du territoire réalisées par l'association de chasse de la commune. Les chasseurs contribuent à l'entretien des espaces naturels ainsi qu'à la lutte contre la prolifération d'espèces nuisibles.

Il propose de verser à l'association de chasse de St Hilaire de Voust une subvention d'un montant de 150 euros (cent cinquante euros).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150 euros à l'association de chasse de St Hilaire de Voust.

De mandater cette somme au 6574.

N°2021/06/D52 : SUBVENTION CLUB DE FOOTBALL ANNEE 2021

M. CHATELLIER et Mme GRELIER, conseillers intéressés, se retirent pour ce point de l'ordre du jour.

Mr le Maire-adjoint expose au Conseil Municipal la demande de subvention reçue en mairie.

Il rappelle également l'importance de ces associations qui participent activement à la vie de nos communes rurales par l'organisation d'animations tout au long de l'année. Il propose, compte tenu de leur implication de leur verser une subvention d'un montant de 2100 euros (deux mille cents euros)

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés d'attribuer une subvention d'un montant de 2100 euros à l'association de football de St Hilaire de Voust.

De mandater cette somme au 6574.

N°2021/06/D53 : SUBVENTION CLUB DE BASKETBALL ANVOL ANNEE 2021

Mme PASQUIER, conseillère intéressée, se retire pour ce point de l'ordre du jour.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association de basket ANVOL reçue en mairie. Elle propose aux adhérents de s'initier au sport, par la pratique du basketball. Plusieurs familles de St Hilaire participent à cette activité. Le Maire propose de leur verser une subvention d'un montant de 1200 euros (mille deux cents euros).

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés d'attribuer une subvention d'un montant de mille deux cents euros à l'association de basketball l'ANVOL.

De mandater cette somme au 6574.

N°2021/06/D54 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE GYM ANNEE 2021

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association de gym reçue en mairie. Il rappelle que cette propose des séances de sport à l'espace Beauchesne de St Hilaire toutes les semaines, et que de nombreux adhérents sont domiciliés sur notre commune. Il propose de leur verser, afin de soutenir cette activité, une subvention d'un montant de 100 euros (cents euros).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention d'un montant de cents euros à l'association de gym.

De mandater cette somme au 6574.

N°2021/06/D55 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE MUSIQUE LA SAINT HILAIROISE 2021

M. ROBINEAU, conseiller intéressé, se retire pour ce point de l'ordre du jour.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association de musique la

Saint-Hilairoise reçue en mairie. Il explique que l'association a un grand projet en préparation qui mobilisera les finances l'an prochain, et que compte tenu du contexte sanitaire, ses besoins sont donc moins importants cette année. Le Maire propose de leur verser une subvention d'un montant de 500 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 500 euros à l'association de musique la Saint Hilairoise.
De mandater cette somme au 6574.

N°2021/06/D56 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES ST HILAIRE ANNEE 2021

Mmes BOUILLAUD et GRELIER, conseillères intéressées, se retirent pour ce point de l'ordre du jour.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Familles Rurales de St Hilaire de Voust reçue en mairie. Cette association encadre le foyer des jeunes le carioca et s'occupe notamment de l'organisation du transport scolaire de l'école de St Hilaire. M. le Maire propose de leur verser une subvention d'un montant de 2050 euros (deux mille cinquante euros) dont 350 euros à destination du foyer des jeunes le Carioca.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention d'un montant de deux mille cinquante euros à l'association Familles rurales de St Hilaire dont trois cent cinquante euros pour le Carioca.
De mandater ces sommes au 6574.

N°2021/06/D57 : SUBVENTION ASSOCIATION AMICALE BOULISTE ANNEE 2021

Mme FAVREAU, conseillère intéressée, se retire pour ce point de l'ordre du jour.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'amicale bouliste reçue en mairie. L'association explique que les finances de l'association sont saines, et qu'elle préfère demander une participation technique, à savoir l'entretien du terrain de boules en bois par la commune (désherbage).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas attribuer de subvention à l'association, mais d'accéder à sa demande d'entretien du terrain de boules en bois. L'adjoint en charge du service technique est chargé d'organiser cette mission avec les agents.

N°2021/06/D58 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION MODERN JAZZ DE L'ABSIE ANNEE 2021

M. MERCERON, NOURY et Mme BOUILLAUD et PASQUIER, conseillers intéressés, se retirent pour ce point de l'ordre du jour.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Modern Jazz reçue en mairie. Cette association propose une activité de danse aux adhérents. Elle est proche de notre territoire et regroupe une dizaine d'adhérents St-Hilairois. M. le Maire propose de soutenir cette association.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention à l'association Modern Jazz d'un montant de 250 euros (deux cent cinquante euros).
De mandater cette somme au 6574.

FOURNITURE REPAS MICRO CRECHE LES FRIPOUILLES

Le prestataire actuel ne donne pas entière satisfaction, il est donc envisagé de réaliser une nouvelle consultation. Le conseil municipal est favorable au lancement d'une nouvelle consultation.

ENQUETES PUBLIQUES

Une enquête publique est cours concernant l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole présentée par l'établissement public du Marais poitevin.

Le conseil municipal prend connaissance de l'objet de l'enquête.

Une enquête publique va être réalisée du 19 juillet au 13 août concernant la création de quatre nouvelles lignes de traitement de surface dans l'unité de travail des métaux des établissements BOUY. Le conseil municipal prend connaissance de l'objet de l'enquête.